

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2024 – TEMP 52 ter

Demande présentée le : 24 avril 2024
Par : La société SVR
sis : 96 Ter avenue de Chateaubriand à MEZY SUR SEINE (78)
Au bénéfice de : madame SOLIVE
Adresse : 28 et 28 bis rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78820)
Surface occupée : un échafaudage

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux de restauration des enduits de façades, corniche plus volets ;

ARRETE

Article 1 : La société « SVR », sis 96 Ter avenue de Chateaubriand à MEZY SUR SEINE (78) est autorisée à occuper le domaine public avec un échafaudage sur trottoir du :

24 avril au 20 mai 2024 sis 28 et 28 bis rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78).

Article 2. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Interdiction de stationnement à proximité
- Sécurité pour les piétons et véhicules en installant dispositif anti chute d'objet (outil, matériaux etc...)
- Circulation des piétons interdite, traversée obligatoire

Article 4. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 24 avril 2024

Le maire, Ketty VARIN

